

MARDI

22 OCTOBRE 1833.

TROISIÈME ANNÉE.

254.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est:

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

## JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

### ÉPHÉMÉRIDES

#### DU JUSTE-MILIEU.

10 octobre 1830, saisie de la Quotidienne. — 1831, émeute à Thionnes (Nord). — Troubles à Cahors. — 22 octobre 1830, acquittement de l'Indépendant. — 1831, troubles à Perpignan.

### Oullins.

C'est un joli paysage que le paysage d'Oullins. — Ses fraîches saulées, sa ceinture de maisons de campagne coquettes et parées, qui ressemblent à une bande de jeunes filles folles et légères s'élançant vers les prairies émaillées du Rhône, n'ont rien qu'on puisse leur comparer que les frais bosquets de Sainte-Foy. Cette orgueilleuse Ste-Foy qui se mire de toute sa hauteur dans le vaste miroir de la Saône, et agite sa brillante coiffure de panaches verts comme nos grandes dames de Bellecour devant la glace d'un boudoir.

Pourquoi faut-il que les échos de la verdoyante saulée d'Oullins aient vu interrompre le cours du tendre concert des paroles d'amour des nombreux couples qui s'échappent de Lyon pour s'y égarer le dimanche? Pourquoi faut-il que l'appareil guerrier de nos citoyens soldats de la banlieue ait effarouché les nymphes de ses ombrages?... C'est un crime de lèse-galanterie dont s'est rendu coupable M. le secrétaire-général de la préfecture du Rhône, faisant les fonctions de préfet, comme on va le voir.

Dimanche, 13 de ce mois, le bataillon cantonal, formé des communes d'Oullins et de Ste-Foy, mis régulièrement en bataille sur la prairie d'Oullins, offrait un coup-d'œil magnifique, tant pour l'uniformité des uniformes que pour la mesure et l'exactitude des mouvements, lorsque l'on vit se porter sur le front de bataille un OFFICIER D'INFANTERIE LÉGÈRE, porteur d'un drapeau tricolore aux pâles couleurs; ce drapeau fut remis, sans que les honneurs militaires lui fussent rendus, aux mains du porte-enseigne. Un bataillon carré (autant que possible) fut alors confectionné, et M. le secrétaire-général prononça un discours écrit.

Nous nous bornerons à en donner les phrases les plus saillantes, avec nos remarques en regard.

« Gardes nationaux..... la révolution de 89 nous avait CRÉÉS, la révolution de 1830 nous a RÉGÉNÉRÉS! » Antithèse évidemment pillée au Bon Paroissien de ce diocèse. — « Votre attitude nous a préservés de la guerre au dehors et comprimé les factions au dedans: vous avez vaincu l'ANARCHIE!!! » — Voilà de quoi faire redresser la moustache de tous les gardes nationaux de Ste-Foy et d'Oullins, pour ceux qui en ont: qu'en dites-vous? Lyon, en novembre, fut sauvé par les gardes nationaux d'Oullins, et le Colosse du Nord trembla devant leur attitude!!! — « Le gouvernement de juillet VEUT VOTRE BIEN; il ne vous demande que de vous prêter de bonne volonté à ses intentions. Refuserez-vous de répondre à la voix d'un roi qui a sacrifié son bonheur particulier au bien-être de tous, en se chargeant du gouvernail du vaisseau de l'état. » — Ceci est une contrefaçon évidente des colonnes du Constitutionnel. — « Vous répondrez à cette voix auguste; car, si vous restiez muets devant elle, le gouvernement alors agirait SEUL pour sauver la liberté. » — C'est-à-dire que les forts feraient leur office, et gare les maisons et les boutiques du juste-milieu. — Les améliorations que nos trois journées vous ont promises ne peuvent arriver qu'à la longue. » — (On s'en aperçoit) et M. le secrétaire oublie qu'on désespère

Alors qu'on espère toujours.

Après avoir parlé des lois Municipales, Départementales et sur l'Enseignement primaire, M. le secrétaire-général s'est écrié: « Le roi c'est le drapeau, le drapeau c'est le roi! » Il y aurait sur cette exclamation vingt volumes à faire; nous en dispensons nos lecteurs, et nous nous bornerons à assurer M. le secrétaire-orateur que nous en faisons heureusement une grande différence.

Nous voudrions parler encore du superbe discours du maire d'Oullins, qui, pour le lire, eût dû apporter ses lunettes; dans lequel il y avait cette phrase si neuve qu'un trône n'est composé que de quatre plan-recouvertes de velours; ce qui prouve, en passant,

que ce n'est pas très solide.... Nous voudrions parler de la gracieuseté qu'ont eue M. le maire et M. le secrétaire d'aller eux-mêmes chercher, en voiture, le curé, alors dans l'église, de l'enlever au plain-chant et au *magnificat*, et de l'aider à quitter l'étole et le surplis pour venir prendre sa part d'un dîner qui se refroidissait. Mais nous nous bornerons à dire à M. le secrétaire qu'il y avait peu de convenance peut-être à faire présenter leur drapeau aux gardes nationaux de la banlieue par un officier de la ligne; si on a voulu par là faire une sorte de fraternisation, que nous ne la redoutons pas, nous autres citoyens que l'on traite en esclaves soulevés en nous refusant des armes; que nous fraternisons aussi avec la garnison et que nous comptons sur elle. Nous lui dirons enfin que les armes de nos frères de la banlieue sont à nous; qu'on aura beau faire, mais que, de *Ste-Foy* et d'*Oullins*, il ne nous viendra jamais, en temps de paix, que d'excellent lait, de fort bon beurre et des fruits délicieux, mais ni balles ni obus; et, en temps de guerre, que des patriotes et des républicains dévoués.

#### ADRESSE RESPECTUEUSE

DU SUFFRAGE UNANIME ET VEXÉ, A SA MAJESTÉ-CITOYENNE  
ET JACASSE.

Sire,

Nous vous apprécions comme vous le méritez : nous vous rendons justice à tous égards, et nous nous plaignons à reconnaître les éminentes qualités qui vous distinguent de vos contemporains.

Nous savons que vous êtes naturellement rempli d'agrémens et de délicatesse;

Que vous êtes bon père, bon époux, bon frère, chef de famille économe et rangé, excellent maçon, délicieux chanteur, et par-dessus tout, citoyen dévoué jusqu'à la mort.....exclusivement.

Si vous pêchez en quelque chose, sous le rapport de ces précieuses qualités, c'est seulement par excès. Ainsi plusieurs ont trouvé — que vous avez été trop bon père, en faisant donner un million à votre auguste aîné; — trop bon époux, en donnant la feuille des bénéfices à votre auguste moitié; — trop bon frère, en tolérant des chevaliers d'honneur à votre auguste sœur Adélaïde; — chef de famille trop rangé et trop économe, en vendant, brocantant vieux meubles de succession, mobiliers de domaines royaux, etc.; — trop excellent maçon, en gâchant les Tuilleries et en bâtissant les forts détachés; — trop délicieux chanteur, en chantant dans votre intérieur *Vive Henri quatre*, après avoir chanté *la Marseillaise* sur votre balcon; — enfin, citoyen trop dévoué, en acceptant le trône pour en jouir, moyennant douze millions par an, à perpétuité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans votre auguste et intéressante famille.

Ainsi, sire, loin de manquer d'avantages personnels, vous n'avez que le désagrément de pousser trop loin ceux dont la nature vous a embellis. Mais il ne faut pas se plaindre de ce que Maricn est trop belle; les contemporains ne manqueraient pas de nous rire au nez si nous nous plaignions que notre royaume soit trop beau.

Toutefois, sire, l'intérêt que nous vous portons (intérêt que vos chambres ont évalué à douze millions par an, sans compter les châteaux), cet intérêt, di-

sons nous, nous fait un devoir de vous signaler un inconvénient qui dépare le bel ensemble de vos agrémens sus-mentionnés.

N'allez pas croire que nous voulions parler de l'inconvénient méphytique que vous savez; c'est une bagatelle, surtout dans la saison où sommes sur le point d'entrer. D'ailleurs on s'en garantit facilement au moyen de camphre, eau de Cologne, ambre et autres senteurs; ça peut même avoir l'avantage de faire aller le commerce de parfumerie.

Mais l'inconvénient dont nous voulons parler, est, par malheur, de toutes les saisons. C'est, de plus, un inconvénient sans remède, et qui vous attaque à la fois par les oreilles et par les yeux, le tout sans faire aller aucun commerce. Vous avez déjà compris, sire, qu'il s'agit de votre jacasserie.

Oui, la jacasserie; voilà votre plus grand, et nous osons même dire votre unique défaut. Mais quel défaut, grand Dieu! Ah, pour celui-là, par exemple, on peut dire que vous en êtes abondamment pourvu.

Nous ne pouvons vous le dissimuler, sire, vous êtes jacasse en diable; vous jacassez sur tout, en tout, partout; vous parlez comme une corneille qui abat des noix, et vous gesticulez comme un caniche qui se noie. C'est à la fois vexant à l'oreille, et disgracieux à l'œil.

Encore si vous parliez bien! Mais vous parlez fort mal, il faut en convenir. Vous dites toujours la même chose. C'est à perpétuité: « *Je me suis dévoué pour vous sauver de l'anarchie*; — JEMMAPES, VALMY! — *J'ai fait un grand sacrifice en montant sur le trône*; — VALMY, JEMMAPES! — etc., etc., » le tout délayé dans des phrases longues à faire frémir; et assaisonné de *que* à krisper les oreilles.

Nous ne disconvenons pas, sire, que vous nous ayez sauvés de l'anarchie. Mais, à franchement parler, que le diable y gagnons-nous, si nous n'échappons à la licence des partis que pour tomber dans vos licences oratoires, et si nous n'évitons la barbarie de 93, que pour arriver à vos augustes barbarismes? Ma foi! terreur pour terreur, anarchie pour anarchie, autant vaudrait celle des factions que celle de vos *que* immuables!

Nous ne nous serions pas permis d'adresser à votre majesté ces humbles remontrances, si vous vous étiez borné à débiter vos *que* dans la capitale; car enfin, puisque Paris jouit des avantages de votre possession, il est juste et naturel qu'il en supporte les charges. Mais voilà que, depuis quelque temps, vous avez pris la manie de venir infester les départemens de ces mêmes *que*. Alors notre intérêt, d'accord avec notre amour pour votre personne nous a fait un devoir de vous donner ce charitable avertissement.

Nous sommes, sire, dans la crainte de vos augustes *que*, et dans l'espoir de votre auguste silence,

De Votre Majesté, les très humbles serviteurs et sujets.

LE SUFFRAGE UNANIME des départemens  
Suivent trois signatures.

#### Avis de M. le Maire.

Quel est donc celui de nos magistrats qui a été affligé de quelques coups de bâton, claques ou autres désagrémens de la même espèce? Serait-ce MM. Prat, Vachon-Imbert, le commissaire de police Lefebvre, ou

Prunelle lui-même? S'aviserait-on aujourd'hui d'essayer, pour en faire des administrateurs, de la recette avec laquelle Molière faisait des médecins. Encore si l'on pouvait réussir!

Or, voici venir une affiche de M. le maire, qui semble nous faire confiance de l'infortune municipale.... En quoi! des coups de bâton, là, de vrais coups de bâton sur une échine protégée par la loi! O Basile, mon garçon! en vérité nous sommes outrés d'un tel oubli des convenances. Hélas! Messieurs du juste-milieu, il faut bien se résigner, les temps sont durs!

Pourtant vous auriez raison de réclamer, certes, s'il y avait une justice en France: l'officier qui a déserté un jour de bataille; le général qui se gorgeait d'or tandis que ses soldats mouraient de faim; les ministres qui faisaient naguère brûler le drapeau tricolore, etc., etc., méritaient à juste titre la préférence sur vous, pauvres maîtres politiques, qui ne faites pas même le mal par instinct, mais par servilité. Que voulez-vous, il paraît qu'il y en a pour tous. Bah! vous aimez tant les tours de bâton.

Nous prenons sincèrement part à votre malheur, et nous sommes obligés de vous avertir en amis qu'il vous a dérangé la cervelle.

Car, à moins de supposer que votre intention soit de faire distribuer, par vos agents et mouchards, sur les épaules de vos administrés, les faveurs dont il paraît que vous avez été comblés, comment croire que votre sollicitude paternelle ait jamais eu la pensée de nous abandonner, ainsi que semblerait nous l'annoncer votre affiche, à la merci de l'intéressante milice de M. Prat.

Si les citoyens suivaient avec confiance vos charitables avis, attendu que la loi ne distingue point entre l'exercice légal et l'exercice illégal, et que c'est la personne fonctionnaire qu'elle a voulu faire respecter; si un des employés de votre police si morale et si pure voulait se croire en fonction, et prétendait agir au nom de la loi, tout en travaillant à faire la bourse d'un citoyen, il faudrait selon vous lui prêter secours, ou encourir la peine prononcée par l'art. 475-512, sauf à se pourvoir contre l'abus ou l'irrégularité des actes du fonctionnaire.

C'est-à-dire, pour entrer dans une hypothèse moins exagérée que celle que nous venons d'émettre, que si un agent de l'autorité, pour satisfaire une animosité particulière, ou par toute autre cause aussi injuste, juge à propos de faire arrêter un citoyen paisible, lorsque ce dernier aura passé quelques jours en prison; loin de sa famille et de ses affaires, il pourra demander au conseil-d'état l'autorisation de poursuivre, si sa fortune et sa position lui permettent de faire les démarches nécessaires pour cela. Et le conseil-d'état laissera moisir sa demande.

C'est bien, M. le maire, veillez avec une tendre sollicitude à la sûreté de M. Prat et de ses dignes agents, le rôhâ de votre choix vous en tiendra compte. Quant aux citoyens, ils n'ont pas besoin de vos avis, et si les magistrats dont le premier devoir est de les protéger, les livrent insolément aux commissaires de police et aux mouchards, ils ne l'oublieront pas quand viendra le jour des élections; et en attendant, il n'oublieront pas que l'article 209 du code pénal, article que vous citez, à ce qu'il semble, pour prouver com-

bien votre avis est déraisonnable, ne peut être invoqué par un agent de l'autorité que lorsqu'il agit pour l'exécution des lois, et qu'en conséquence il y a une distinction à faire entre l'exercice légal et l'exercice illégal.

#### EXPOSITION PUBLIQUE DE TABLEAUX.

M. le directeur du Musée et M. l'adjoint chargé des beaux-arts, membre de la Légion-d'Honneur (création de 1833), sont convenus qu'une exposition des tableaux des artistes lyonnais aurait lieu dans le mois de novembre. L'époque est admirablement choisie! C'est celle de l'année où les jours sont les plus courts et les plus sombres, où il est rare qu'un rayon de soleil perce l'atmosphère brumeuse qui nous enveloppe.

Nous qui ne sommes point directeurs du Musée, point adjoints chargés des beaux-arts, et, Dieu merci, point membres de la Légion-d'Honneur (création de 1835), nous aurions peut-être renvoyé ladite exposition au mois de mai ou de juin, par la raison toute simple qu'alors les jours sont longs et clairs et qu'il nous eût semblé qu'une belle journée de printemps, un soleil pur et brillant aurait été un peu plus favorables à une exhibition de peinture que les épaix brouillards et les pluies froides d'automne. En cela nous aurions agi selon les règles du bon sens le plus vulgaire. D'autres inspirations ont, à ce qu'il paraît, déterminé M. l'adjoint chargé des beaux-arts, membre de la Légion-d'Honneur (création de 1835). On dirait que l'exposition annoncée est décidée dans l'intérêt des *galeutes*, que leur médiocrité ne permet pas de produire au grand jour, et qui ne manquent pas plus dans une réunion publique de tableaux que dans la collection particulière d'un amateur, fût-il adjoint chargé des beaux-arts et membre de la Légion-d'Honneur (création de 1835).

S'il en est ainsi, c'est un acte de charité chrétienne dont il faut savoir gré à M. l'adjoint chargé des beaux-arts, membre de la Légion-d'Honneur, (création de 1835.) Mais alors nous nous étonnons qu'ils ne l'aient pas commis dans toute son étendue. Ils auraient pu choisir pour lieu de l'exposition un local ou l'équivoque clarté de novembre n'aurait pénétré que faiblement: par exemple, les caves de l'Hôtel-de-Ville. C'est une idée que nous soumettons aux méditations et au goût éclairé de M. l'adjoint chargé des beaux-arts, membre de la Légion-d'Honneur (création de 1835).

#### SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE  
DE 22,000 FRANCS

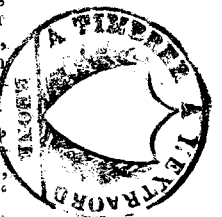
A laquelle la TRIBUNE a été condamnée.

Liste, n. 58, recueillie par M. Desgarniers.

Drigeard-Desgarniers, quincaillier, 1 f. Dupuis, rép., horloger, 50 c. Un rude, 25 c. Desauclos, tailleur, 25 c. Un ennemi du toupet, tailleur, 15 c. Vogetey, prolétaire, 60 c. Charles, coiffeur prolétaire, 50 c. Moraud, rép., 50 c. Guillaume, quincaillier, 10 c. Despire, orfèvre, 60 c. Un montagnard de St-Michel, 75 c. Auguste, commis, 50 c. Un marchand de riflards, qui n'aime pas *Chose*, 25 c. Un ennemi de la *Poire*, trompeur laquais, 15 c. Billard, rép., tailleur, 1 f. Dervieux, rép., chapelier, 25 c. Un véritable ami de la vraie liberté, 2 f. Un rép., de vieille date, 50 c. Crepo, père, rép., 2 f. Un citoyen, publiciste de France, 50 c. P....., bon Français, 25 c. Dupuis, 2 fois rép., 1 f. Marmonnier, prolétaire, 1 f. Ferrand, 5 f. Dalex, rép., 25 c. Desgranges, rép., ennemi des rois, 50 c. Charles Marchand, 50 c. V., rép., 25 c. Un rép., 50 c. Wormser, jeune, ex gérant de la *Glanuse*, 1 f. Un marchand de pipes, qui espère bien ne pas voir Philippe nous faire fumer l'année bissextile 1854, 50 c. Total: 25 f. 10 c.

Souscription recueillie pour être distribuée par moitié aux réfugiés polonais et aux réfugiés italiens et savoisiens.

Achard, rép., 50 c. Natan, chapelier, rép., 25 c. Natan fils, rép. de 10 ans, 15 c. Mazille, ennemi des rois, 50 c. Picard, jeune rép., 50 c. Dubessy, rép., 50 c. Un boulanger rép., 50 c. Percherin, rép., 50 c. Joanon, rép., 25 c. Carpenour, 25 c. Francon (de fraction imperceptible), 25 c. Un tanneur qui désire tanner la peau de *Chose*, 25 c. Un anonyme, 25 c. Mouchet, 1 fr. Spignols, patriote, 50 c. Spignols père, patriote, 50 c. Spignols cadet, 25 c. Mme Spignols mère, 25 c. Mlle Spignols fille, 25 c. Mlle Floquet, 50 c. Mlle Tonnie Asparts, 50 c. Semter, jeune rép. et mangeur de poires, 50 c. Guichard, soldat au 42<sup>e</sup> de ligne, bon patriote, 25 c. Un Savoyard rép., 50 c. Un anonyme dévideur, 50 c. Un anonyme canut, 25 c. Gusset, 25 c. Bergot, ancien soldat de l'empire, 25 c. Fabre, 25 c. Mme Daubert, 25 c. Mlle Rousset, 50 c. Mme Dugelay, 20 c. Bechet, 50 c. Giraud fils, 50 c. Mlle Mercier, 50 c. Jouve, chapelier, 50 c. Garin, chapelier, 50 c. Pelletier, chapelier, 50 c. Gonod, rép., 45 c. Bourgois Pierre, rép., 50 c. Blanc, rép., 25 c. Pillet, rép., 50 c. Un anonyme, 25 c. Un anonyme, 25 c. Bregan, 25 c. Duchêne, patriote, 50 c. Mathias, rép., 50 c. Tissier aîné, ennemi des rois, 50 c. Total, 18 fr. 45 c.



Lyon.

## MNÉMOTECHE.

M. AIMÉ PARIS.

Il est fâcheux que M. Paris, dont la méthode n'a pas, selon nous, besoin des secours du charlatanisme, ait jugé à propos d'employer quelques formules d'empiriques sur ces programmes et dans son discours, même en mettant à part sa ridicule prétention de ne s'adresser, comme il le dit sur ses billets, qu'à des personnes de choix.

Le professeur a ouvert la séance par quelques considérations sur la mémoire et sur les moyens d'en étendre l'action. Il a exposé sa méthode avec assez de précision et de clarté. Nous nous abstenons de porter un jugement avant d'avoir été éclairés par les faits, ne voulant prononcer qu'avec connaissance de cause.

Nous avons admiré l'étonnante rapidité avec laquelle M. Aimé Paris a répondu aux interrogations prises dans les 20,000 données par son programme. Mais ce qui nous a le plus surpris, c'est la merveilleuse facilité avec laquelle il a retenu un grand nombre de bulletins renfermant des nombres, des mots étrangers ou de fantaisie, des vers, et un grand nombre de niaiseries; les récitant par ordre du premier au dernier ou du dernier au premier, et spécifiant avec une grande exactitude le numéro d'ordre de chaque bulletin pris au hasard, ou le contenu du bulletin correspondant au numéro d'ordre demandé.

Nous nous exprimons d'annoncer une nouvelle qui doit être accueillie avec plaisir par tous les dilettanti de notre ville. M. Cherblanc, cet artiste si gracieux, et en même temps si vigoureux, dont les concerts au Grand-Théâtre furent si brillants et si suivis, vient d'arriver à Lyon. — Pas de doute que les mêmes succès n'attendent cette année M. Cherblanc, si on l'encourage à organiser de nouveaux concerts. Les éléments ne lui manqueront pas; avec un orchestre comme le nôtre, et des artistes de premier ordre, comme on peut en compter sur notre scène lyrique.

## LANTERNE MAGIQUE.

La publication mensuelle, que sous le titre original de *Lanterne Magique*, les auteurs publient depuis quelque mois, acquiert une importance croissante.

A l'entrée de la mauvaise saison, ses succès ne peuvent que grandir encore. Ce recueil, d'où la politique est absolument repoussée, reposera agréablement au coin du feu et en famille, des idées pénibles dont les émotions d'une politique sordide, et les turpitudes gouvernementales nous fatiguent et nous lassent.

Le cadre de la Lanterne Magique lui permet de faire passer sous les yeux de ses lecteurs, dans chaque numéro, un nombre varié et nombreux de sujets. La livraison d'octobre contient un assortiment délicieux de contes, anecdotes, nouvelles, chroniques; le tout réhaussé par des gravures abondamment semées dans ses pages intéressantes.

Un nouveau tremblement de terre a eu lieu samedi dernier, à Issoire jusqu'à Couron. On assure même qu'il s'est fait sentir à Clermont. Il paraît avoir causé beaucoup de désastre à Issoire. — On assure que depuis la défaite de la police sur la place de la Bourse, M. Gisquet est en disgrâce, et qu'on lui cherche un remplaçant. Avis aux hommes sans conscience!

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du *National* contre l'arrêt de la cour de Versailles: qui condamnait son gérant à 5,000 fr. d'amende et un mois de prison, pour un compte rendu de l'une des audiences de l'affaire du coup de pistolet. — M. Rodde, pour éviter les manœuvres de la police, a demandé que le banquet qui devait lui être offert n'eût pas lieu. On a été forcé d'agréer sa demande. — Une garde nationale s'organise à Naples: le tyran des Deux-Siciles se défie moins des Napolitains que Louis-Philippe ne se défie des Lyonnais. — Les habitants de la ville de Troyes viennent de rendre un digne hommage aux beaux-arts en recevant solennellement leur compatriote *Simart*, qui vient de remporter le premier grand prix de sculpture. — Malgré tous les efforts de la police un banquet de 800 couverts a été offert à MM. Laboussière et Garnier-Pagès par les républicains de Clermont-l'Hérault.

## Nouvelles.

GRÈCE — Il paraît que tous les Grecs n'ont pas accepté avec joie le roitelet Othon que la diplomatie leur a imposé. Des lettres arrivées à Toulon annoncent qu'une conspiration contre la monarchie a été découverte lorsqu'elle allait éclater.

ESPAGNE. — L'insurrection s'est étendue dans les provinces de Navarre, Santander, Alava et Guipuscoa qui ont proclamé don Carlos.

La régente fait marcher des troupes contre les principales villes insurgées.

TURQUIE. — On est parvenu à connaître le traité conclu entre la Porte et la Russie. Ainsi qu'on le savait déjà, ce traité a pour base le principe de la défense réciproque. La Russie s'engage à maintenir l'intégralité du territoire ottoman; mais, ce qu'il y a de plus important et de plus honteux pour nous, c'est que par un article secret, la Porte s'engage à fermer, au cas de besoin, le détroit des Dardanelles et à n'en permettre l'entrée à aucun bâtiment de guerre sous quelque prétexte que ce soit. Nous voilà donc, à la première volonté de la Russie, mis dans l'impossibilité de soutenir devant Constantinople même, nos droits et nos intérêts!.....

AMÉRIQUE. — Les journaux de Buenos-Ayres nous apprennent que la grande Convention de la République du Chili a terminé ses travaux et a présenté au peuple la constitution réformée. A la fin du mois de mai dernier, elle avait été acceptée et jurée dans la capitale. Les provinces devaient suivre cet exemple.

ALGER. — Les dernières nouvelles de ce pays sont horribles! Le besoin de venger la mort de quelques français ou alliés tués par les arabes, a fait sortir d'Alger une division de l'armée qui, pendant trois jours, a tout mis à feu et à sang dans l'immense plaine de Metidja. Toutes les habitations des Bédouins ont été incendiées, 60 ou 80 tribus ruinées et leurs récoltes détruites; un grand nombre de français et d'arabes écrasés ou tués! — Certes, depuis le temps que ceux qui représentent si mal la France à Alger commettent de pareilles horreurs, ils auraient dû comprendre combien cet abominable système leur réussit peu! Ne savent-ils pas que chez ces peuplades barbares le mal n'est vengé que par le mal! Toutes ces nuées d'arabes qui se sont réfugiés maintenant dans les montagnes, tous leurs amis, sont autant d'ennemis implacables des Français; la haine, le besoin de vengeance seront éternellement gravés dans leurs cœurs! Combien nos intérêts doivent en souffrir! On arrive aujourd'hui de plus en plus à croire que le gouvernement, empêché par l'opinion, de faire Alger en Algérie, veut arriver à ce point que la continuation d'un séjour en Algérie soit tellement improductive et par suite onéreuse pour la France que l'évacuation devienne nécessaire!



## GLANE.

— Le peuple en juillet n'a fait que briser ses chaînes, les troupes en restent encore attachés à ses mains pour casser à la première occasion la tête des rois.

— La duchesse de Berry s'est engagée à ne plus inquiéter Louis-Philippe dans la jouissance de la couronne. — Ah! le bon billet qu'a la Châtre!!

— Un imprudent criait l'autre jour sur la place publique: «*Adieu Louis-Philippe*» — il n'est pas loyal de frapper même un ennemi par terre.

— L'ordre de *Chose* prétend que la presse se met à la gêne. — Les journaux de Paris disent que l'agent de police d'Argout tenait l'autre jour son nez caché dans un foulard. — Cela est-il possible?

— On envoie M. Mignet en Espagne pour en faire le mignon de la reine.

— Le *Courrier de Lyon* a visiblement baissé le ton de son langage; nous savions bien que ce journal s'accoutumerait au bâton.

— C'est en vain qu'il voudrait faire de son parapluie un parasol contre la chaleur de la révolution de juillet; il étouffe, il suffoque.

## GAND,

FACTEUR d'orgues à Touches et à Cylindres, orgues portatives à chanter et serinettes, change les airs et les rétablit à neuf, organise les pianos et les vieilles. Tous ces ouvrages étant faits par lui, il assure la garantie à des prix très modérés.

Rue Écorche-Bœuf, n. 27, au 2<sup>me</sup>.

EN VENTE, CHEZ LOUIS BABBUF, RUE ST-DOMINIQUE:

## DE LA COALITION

DES CHEFS DATELIER DE LYON;

PRIX: 75 CENTIMES.

FAR JULES FAVRE, AVOCAT.

Chez tous les Libraires.

(203)

AVIS A MM. LES RELIEURS.

M. MISSET, graveur et mécanicien, vient de joindre à son établissement un assortiment de roulettes, palettes, fleurons, lettres gothiques, composteurs, et généralement tout ce qui concerne la reliure. Les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance trouveront toujours chez lui, rue du Palais-Grillet, n. 4, tous les avantages possibles, tant pour la qualité de ses marchandises que pour le prix auquel il les a établies.

J. FERTON, l'un des gérants.